

Valbelle, le 14 décembre 2021

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 9 décembre 2021 à 19h00.

Présents : Mesdames BOTTAGISI, LYON, GONNET, RENON, et CURATOLO, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, RICHAUD et DAUMAS.

Excusée : M. CHAUVEAUX.

M. GROS a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 19h00 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. PROJET CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022.

M. le Maire rappelle ce projet d'un coût estimatif de 192.909 €. Une première demande de subvention d'un montant de 51.670 € a été faite au Conseil Départemental. M. le Maire propose de faire une demande de subvention de 96.454,96 € auprès de l'État au titre de la DETR 2022. Accord à l'unanimité des conseillers.

2. DEMANDE DE CREDITS DE NOËL PAR LES ENSEIGNANTES DE L'ECOLE

M. le Maire rappelle que chaque année la commune met à disposition de l'école de Valbelle un crédit de 150 € pour acheter des livres ou des jeux éducatifs pour l'école. Vu l'augmentation du nombre d'élèves il propose de porter cette somme à 200 €. Accord à l'unanimité des conseillers.

3. CONTRAT D'ASSURANCES DE LA COMMUNE

M. le Maire propose aux conseillers de changer d'assureur, la compagnie GROUPAMA ayant fait une offre d'un montant de 2920,31 €, bien inférieure à la prime d'assurance que nous payons chaque année à AXA (3903,58 € en 2021). Accord à l'unanimité des conseillers.

4. CLASSE DE NEIGE ECOLE DE BEVONS

M. le Maire informe les conseillers du projet de classe de neige de l'école de Bevons pour lequel l'enseignante demande une contribution aux communes d'un montant de 125 € par enfant. Cette année un enfant de Valbelle fréquente l'école de Bevons, la subvention pour ce projet est donc de 125 €. Accord à l'unanimité des conseillers.

5. PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN PAR DES PARTICULIERS

M. le Maire informe les conseillers d'une proposition d'achat par Justine THOMAS, Christophe SIFFREDI et Mme et M. OLIVERO d'un terrain appartenant à la commune. Leur projet est d'installer un chenil, un poulailler et un jardin. 2 terrains communaux différents intéressent les demandeurs. Le premier est situé en bord du Jabron à l'embouchure de la Biaisse. Une étude réalisée à la demande du Maire par un technicien du SMAVD, syndicat avec lequel la communauté de communes a conventionné pour la gestion des rivières de son territoire, montre que ce terrain présente un fort risque d'inondation et qu'il est pertinent que la commune en conserve la maîtrise pour éviter tout usage inapproprié. Pour ce premier terrain le conseil vote à l'unanimité contre la vente.

Le deuxième terrain, situé en bord de Baisse près du pont de la scierie, semble plus adapté dans sa partie la plus haute aux projets des demandeurs selon une étude réalisée par un technicien du SMAVD. Le conseil donne à l'unanimité un accord de principe pour la vente de ce second terrain.

6. MISE EN PLACE D'UNE CITERNE INCENDIE SOUPLE A L'ECOLE

M. le Maire indique aux conseillers que le permis de construire concernant l'extension de l'école a été accordé avec plusieurs prescriptions dont la plus importante est la mise en place d'un point d'eau d'un volume de 60 M3 à proximité de l'école. Après échanges avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la solution envisagée est la pose d'une citerne souple de 60 M3 derrière l'école, le coût de cette opération (entre 10.000 et 15.000 €) pourrait être subventionné par le Conseil Régional. M. le Maire ajoute que cette citerne créée à l'occasion de l'extension de l'école permettra à toute la commune d'avoir une réserve incendie. Accord à l'unanimité des conseillers pour cette citerne. Au prochain conseil une délibération portant sur ce projet et la demande de subvention sera mise à l'ordre du jour.

7. LOCATION DE LA SALLE MONTEBELLE : PRIX ET CAUTION SUITE À DES DEGRADATIONS

Monsieur le Maire rappelle que cette salle est louée à des particuliers depuis sa création en 2004. Le choix avait été fait à l'époque de ne louer la salle qu'à des personnes qui résidaient ou qui payaient des impôts à Valbelle. Ce choix, qui est toujours en cours, avait été fait pour 2 raisons : limiter le nombre de locations afin de ne pas perturber le voisinage, avoir des locataires de la salle liés à Valbelle, donc normalement plus respectueux de la salle de leur commune et des voisins.

Juste après la dernière location datée du 27 novembre, des dégradations ont été constatées :

- le boîtier de l'alarme a été en partie arraché et l'alarme s'est donc déclenchée au petit matin pendant environ une heure jusqu'à ce que le maire l'arrête à distance .
- 70 dalles de plafond ont été entaillées, dont une 15 à 20 fois.
- un balai et une raclette ont disparu.

C'est la première fois que des dégradations aussi importantes sont constatées.

La personne responsable de la détérioration de l'alarme a dit qu'elle ne l'avait pas fait exprès.

L'entreprise DESSAUD, qui assure la maintenance de l'alarme, a fait une réparation partielle du boîtier (le boîtier ne peut être remplacé car ce modèle n'est plus distribué) pour un coût de 188,40 €. La mairie enverra la facture à la personne qui a loué la salle.

En ce qui concerne les dalles il y a contestation. La personne qui a loué la salle l'a laissée à quatre de ses invités. Les personnes concernées ne reconnaissent avoir abîmé qu'une seule dalle, la plus entaillée et qui comporte un trou très visible. Aucune explication n'a été donnée sur la façon dont cette dalle a été abîmée. L'entreprise Joly a changé les dalles pour un coût de 391,20 €. La commune prendra en charge cette dépense vu qu'il y a contestation.

Pour le balai et la raclette, leur disparition n'est pas contestée mais aucune explication n'a été fournie.

M. le Maire énonce maintenant les faits à sa connaissance. La salle Montebelle depuis la pandémie de COVID 19, n'est utilisée que par la cantine surveillée par 3 adultes, le centre de loisirs le mercredi avec en moyenne 7 enfants en bas âge encadrés par 2 animateurs. D'autre part très peu de jours avant la location M. le 1^{er} adjoint et son épouse sont passés à la salle. Ils voulaient voir les blocs led qui avaient été placés au plafond peu de temps auparavant par l'entreprise JOLY, ils sont formels : ce jour-là le plafond était impeccable.

Vu les circonstances le conseil municipal vote à l'unanimité l'augmentation de la location de la salle à 200 € et de la caution à 1000 €, comme c'est demandé dans beaucoup d'endroits. De plus il sera fait un état des lieux très minutieux juste avant la location de la salle et juste après, avant que quiconque ait réutilisé la salle, afin qu'il n'y ait plus de contestation en cas de dégradations.

8. CONVENTION PRÊT DE LA SALLE MONTEBELLE AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire propose aux conseillers d'adopter une nouvelle convention pour le prêt de la salle Montebelle aux associations, cette nouvelle convention tient compte des contraintes liées à la pandémie de COVID 19. Accord à l'unanimité des conseillers.

9. ACHAT DE TABLES POUR LA CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire indique qu'il est nécessaire d'acheter de nouvelles tables pour la cantine scolaire, une partie de celles utilisées actuellement n'est plus en bon état. L'achat concerne 6 tables en plastique, légères et faciles à ranger. Le coût de cette opération est de 541,86 €. Accord à l'unanimité des conseillers.

10. PROJET DE DELIBERATION : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Cette délibération redéfinit le temps de travail légal des employés. Elle ne change rien pour les deux fonctionnaires territoriaux qui travaillent pour la commune.

11. QUESTIONS DIVERSES

Achat de panneaux routiers

M. le Maire propose d'acheter des panneaux routiers dits « de chantier » pour signaler des dangers éventuels sur des chemins communaux, comme les risques de verglas. Accord à l'unanimité des conseillers pour l'achat de 8 panneaux pour un coût de 421,10 €.

Objet : VIREMENT DE CREDITS – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le prêt réalisé pour les travaux de réfection du réseau d'eau potable à Beaudina et qu'il y a un dépassement de crédits sur le compte « 1641 emprunts en euros » et que des virements de crédits d'ordre budgétaires sont nécessaires sur le budget eau et assainissement afin de pouvoir honorer les échéances de cet emprunt.

Il propose donc les opérations suivantes :

ARTICLE	BUDGET 2021	DM 2021	AUGMENTATION	DIMINUTION	SITUATION NOUVELLE
DI 2158	26 600.00 €		0 €	260.00 €	26 340.00 €
DI 1641	11 189.00 €		260.00 €	0 €	11 449.00 €

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,

VADOT Pierre-Yves